

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0860

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts - Versement de la participation statutaire de fonctionnement pour 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0860**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Syndicat mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) - Approbation de la modification des statuts - Versement de la participation statutaire de fonctionnement pour 2021

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SMPMO a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1996.

Il a pour objet de concevoir, programmer et réaliser ou faire réaliser tous travaux et aménagements concourant à la préservation, la restauration du patrimoine naturel et bâti, au maintien de l'activité agricole, à la mise en valeur des Monts d'Or et de ses liaisons avec la Saône ainsi que tous les équipements nécessaires à l'accueil du public dans le respect de ce patrimoine local.

Une charte d'objectif pour les espaces naturels et agricoles définit la nature des interventions que le syndicat considère comme compatibles avec le caractère naturel et agricole du territoire. Elle constitue la référence de l'action du syndicat mixte et de ses partenaires publics ou privés.

Au 1^{er} janvier 2021, la composition du comité syndical Plaines Monts d'Or était la suivante :

Collectivité	Part des droits de vote (en %)
Métropole de Lyon	43
Département du Rhône	4,7
Albigny-sur-Saône	4
Chasselay	4
Collonges-au-Mont d'Or	4
Couzon-au-Mont d'Or	4
Curis-au-Mont d'Or	4
Limonest	4

Collectivité	Part des droits de vote (en %)
Lissieu	4
Poleymieux-au-Mont d'Or	4
Quincieux	4
Saint-Cyr-au-Mont d'Or	4
Saint-Didier-au-Mont d'Or	4
Saint-Germain-au-Mont d'Or	4
Saint-Romain au Mont d'Or	4

Le financement du syndicat est réalisé par le versement de participations de fonctionnement de ses membres. Les statuts définissent une clef de répartition de ces participations :

- Métropole de Lyon : 74,72 %,
- Département du Rhône : 4,12 %,
- communes : 21,15 %, répartis entre chaque commune selon leur potentiel financier.

II - Modification des statuts

Le 3 février 2021, la Ville de Champagne-au-Mont-d'Or a demandé, par vote de son conseil municipal, son adhésion au SMPMO.

Dès le 4 février 2021, le comité syndical a approuvé cette demande d'adhésion à l'unanimité de ses membres.

Cet élargissement du périmètre du syndicat mixte à la Ville de Champagne-au-Mont-d'Or se traduit par la nécessité, pour la Métropole, d'approuver les nouveaux statuts qui en découlent ainsi que le montant de la participation financière à verser en 2021. En effet, les charges de fonctionnement du syndicat augmentent avec son périmètre d'action ce qui induit mécaniquement une révision à la hausse des participations versées par ses membres. Ainsi, en 2021, le montant global des participations statutaires augmente de + 13,5 %, représentant un financement supplémentaire en faveur du Syndicat de 91 794 €. Au total, les participations versées au Syndicat passent, ainsi, de 677 345 € à 769 139 €. Pour la Métropole, la participation passe, ainsi, de 417 709 € (budget primitif -BP- 2020) à 474 317 € (BP 2021). La clef de répartition des participations entre les membres n'est pas modifiée.

Collectivité	Part du financement au titre des statuts (en %)	Participation 2021 (en €)	Part des droits de vote (en %)
Métropole	74,72	474 317	41,3
Conseil départemental du Rhône	4,12	26 176	4,5
Albigny-sur-Saône	21,15 % répartis entre les communes selon leur potentiel financier	5 968	3,9
Champagne-au-Mont d'Or		18 203	3,9
Chasselay		5 147	3,9
Collonges-au-Mont d'Or		12 879	3,9
Couzon-au-Mont d'Or		6 086	3,9
Curis-au-Mont d'Or		2 508	3,9
Limonest		15 985	3,9
Lissieu		10 101	3,9

Collectivité	Part du financement au titre des statuts (en %)	Participation 2021 (en €)	Part des droits de vote (en %)
Poleymieux-au-Mont d'Or	21,15 % répartis entre les communes selon leur potentiel financier	2 830	3,9
Quincieux		11 333	3,9
Saint-Cyr-au-Mont d'Or		15 443	3,9
Saint-Didier-au-Mont d'Or		18 411	3,9
Saint-Germain-au-Mont d'Or		6 583	3,9
Saint-Romain au Mont d'Or		2 846	3,9
Total		100	634 816

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'approuver les nouveaux statuts du SMPMO et le montant de la participation de fonctionnement pour 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification des statuts du SMPMO,

b) - le versement d'une participation de fonctionnement au SMPMO au titre de l'année 2021 d'un montant de 474 317 €.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 de l'opération n° 0P27O0337 - Syndicat des Monts d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-273164-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
